



Le projet CHARCIS – Chartes cisterciennes du XII^e siècle

Benoît-Michel Tock



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/cem/13189>
DOI : 10.4000/cem.13189
ISSN : 1954-3093

Éditeur

Centre d'études médiévales Saint-Germain d'Auxerre

Référence électronique

Benoît-Michel Tock, « Le projet CHARCIS – Chartes cisterciennes du XII^e siècle », *Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre | BUCEMA* [En ligne], 17.2 | 2013, mis en ligne le 12 juin 2015, consulté le 21 janvier 2021. URL : <http://journals.openedition.org/cem/13189> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/cem.13189>

Ce document a été généré automatiquement le 21 janvier 2021.



Les contenus du *Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre (BUCEMA)* sont mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International.

Le projet CHARCIS – Chartes cisterciennes du XII^e siècle

Benoît-Michel Tock

1 Il y a quelques années, j'avais le plaisir de présenter, dans cette même revue, le projet ESPACHAR, financièrement soutenu par l'Agence nationale de la recherche [ANR] dans le cadre de son appel à projets Corpus 2007¹. Ce projet visait à constituer une base de données de chartes médiévales relatives à la France, en prenant en compte la période qui va des origines à la fin du XIII^e siècle. L'objectif était de constituer rapidement une base d'une taille critique telle qu'elle puisse être utilisée, au moins à une échelle macroscopique, sans être influencée par les hasards de la conservation des actes ou de la constitution de la base elle-même. La méthode reposait sur la saisie des éditions déjà existantes, en privilégiant les éditions anciennes pour des questions de gratuité d'accès. La base de données elle-même devait permettre, en retour, l'étude des variations régionales de la diplomatique.



- 2 Cinq ans plus tard, le bilan de ce premier projet est largement positif. Le texte d'environ 40 000 actes est désormais disponible sur le site www.cn-telma.fr/chartae-galliae/. Le projet a été mené de manière décentralisée, ce qui a permis à l'équipe normande, à Caen, de poursuivre le développement de sa propre base. L'équipe de Dijon a donné une impulsion tout à fait extraordinaire, et que les lecteurs du Bucema connaissent bien, à leur travail en créant un site internet, en développant leur propre base, en mettant en ligne des photographies de cartulaires...
- 3 La table ronde conclusive du projet ESPACHAR a montré l'intérêt de la base, mais aussi, il faut le reconnaître, ses limites. 40 000 actes enregistrés, pour un total possible

inconnu, mais peut-être dix fois plus élevé, ce n'est pas encore la taille critique visée au départ. C'en est même sans doute encore assez loin.

- 4 Se posait alors la question de savoir comment poursuivre le travail entamé dans le cadre d'ESPACHAR. La simple poursuite du projet, sous la forme d'un ESPACHAR-2, paraissait peu possible : non seulement ce genre de prolongation n'avait pas les faveurs de l'ANR, dont le financement était indispensable à la poursuite de nos travaux, mais de toute façon les ressources en actes édités, si elles restent considérables, devenaient plus dispersées, moins accessibles, ce qui signifiait un traitement beaucoup plus coûteux.
- 5 La réflexion a dès lors porté sur le rôle et les méthodes de la publication de chartes médiévales. Celle-ci est depuis longtemps un enjeu majeur de la diplomatie européenne. Il s'agit, à partir des documents originaux mais aussi des copies (médiévales ou modernes) de livrer un texte considéré comme fiable, critiqué, daté, dont les noms de personnes et de lieux sont identifiés, en une version imprimée et donc largement disponible. En d'autres termes, passer de l'existence d'un texte brut contenu dans un unique manuscrit, ou dans quelques manuscrits mais alors avec généralement des variantes, à un texte utilisable par les historiens. Et cela, le plus souvent, sous la forme d'un recueil de toutes les chartes données ou reçues par une institution, ce qui permet d'étudier aussi le rapport entretenu par cette institution avec le document écrit.
- 6 Ce type de publication a commencé au début du xvii^e siècle et s'est poursuivi sans désespérer jusqu'à nos jours. Les procédures d'édition des chartes, comme d'ailleurs en général celles des textes anciens et médiévaux, ont cependant considérablement évolué, dans le sens d'une plus grande fiabilité du travail éditorial : les méthodes d'établissement des textes sont beaucoup plus sûres, les techniques de détection des faux se sont affinées et diversifiées, l'apparat critique répond à des règles très exigeantes, l'identification et la contextualisation sont de grande ampleur. Cette plus grande qualité, cette plus grande exigence ont eu pour contrepartie un alourdissement et donc un ralentissement du travail d'édition. Celui-ci s'est même fortement raréfié pendant quelques décennies, en particulier en France, lorsqu'il paraissait être aux antipodes de la Nouvelle Histoire. Si on se réjouit de voir depuis quelques années un regain de ces publications, bien des choses restent à faire. Si on prend le cas, par exemple, du diocèse médiéval d'Arras, on peut considérer que nous disposons de bonnes éditions des actes de la commanderie d'Haute-Avesnes (1878), du prieuré de Luchaux (1936), des abbayes de Marœuil (1959), Hénin-Liétard, Arrouaise (2000), Anchin (2005) et Denain (2008), les recueils de chartes des abbayes de Marchiennes et Avesnes étant sous presse. Cela signifie quand même que sont encore en déshérence partielle ou totale les chapitres Saint-Barthélemy de Béthune, Notre-Dame d'Arras, Saint-Amé de Douai et Saint-Vulgan de Lens ; les abbayes d'Eaucourt, d'Hasnon, du Mont-Saint-Éloi, de Vicoigne et Saint-Vaast d'Arras. Encore le diocèse d'Arras est-il un cas un peu privilégié par plusieurs éditions récentes.
- 7 Le constat actuel est donc à la fois celui, satisfaisant, qu'un énorme travail a été accompli et celui, inquiétant, qu'il reste encore beaucoup à faire. De nombreux fonds d'archives, en effet, même pour le xii^e siècle – la fin du xii^e siècle est un terme fréquemment retenu par les éditions de chartes, en partie de manière arbitraire, en partie parce qu'il correspond à une évolution importante, et notamment une explosion quantitative des chartes –, n'ont jamais fait l'objet d'une édition systématique. Or, des sources inédites, ce sont des sources difficiles d'accès, des sources sous-utilisées ; la

quantité de textes disponibles pour le xii^e siècle n'est pas telle qu'on puisse faire l'impasse sur des milliers de textes.

- 8 Le développement des bases de données a permis de relancer la question de l'édition des chartes. Le support électronique permet, entre autres, la révision, la correction, la modification des données, toutes choses impossibles sur support imprimé. Il a facilité le travail d'édition des textes, grâce au traitement de texte, à la photographie numérique... Il a marqué, après le passage du manuscrit à l'imprimé, un nouveau saut dans la mise à disposition des textes médiévaux, grâce à la publication électronique et aux avantages qui sont les siens en matière de souplesse, d'accessibilité, d'intertextualité... Une des réalisations à souligner est l'édition électronique du cartulaire de l'abbaye de Saint-Denis (<http://saint-denis.enc.sorbonne.fr/index.html>), réalisée selon les standards les plus exigeants de l'ecdotique actuelle, mais mise en ligne progressivement, au fur et à mesure de l'avancement du travail, en profitant des ressources électroniques. Bref, le support électronique a changé notre manière d'appréhender l'édition de documents médiévaux.
- 9 Il peut le faire aussi d'une autre manière. On a vu ci-dessus que l'édition de textes était devenue une démarche plus exigeante, donnant des résultats de meilleure qualité, mais exigeant davantage de travail et donc plus longue à réaliser. En quelque sorte, alors qu'au xix^e ou au début du xx^e siècle bien des éditeurs de textes travaillaient rapidement pour produire des éditions souvent imparfaites², depuis quelques décennies les éditions sont globalement d'excellente qualité³, mais la complexité même du travail ne permet de les publier qu'au compte-gouttes.
- 10 La question qui s'est posée était alors de voir dans quelle mesure il était possible de sortir d'une situation binaire : absence d'édition ou édition de très haute qualité. Après tout, quitte à le déplorer, nous utilisons tous quotidiennement des éditions où manquent une introduction sérieuse, un appareil critique ecdotique, voire une identification des noms propres. Prenons le cas de l'édition des chartes de l'abbaye de Cluny⁴. Publiée aujourd'hui, elle s'attirerait, à juste titre, les foudres des recenseurs : guère d'introduction, moins encore de critique, beaucoup d'erreurs de datation, établissement du texte généralement d'après un seul état de la tradition, pas d'index... Mais qui ne rend grâce à Auguste Bernard et Alexandre Bruel d'avoir publié ces gros volumes sans lesquels nous connaîtrions beaucoup moins bien la société médiévale ?
- 11 Alors, faut-il revenir vers le passé ? Faut-il recommencer à publier des recueils de chartes « comme on le faisait au xix^e siècle » ? Ce serait bien sûr une régression totale. Les changements survenus dans l'édition des textes sont des progrès, auxquels il ne peut être question de tourner le dos. Mais le support informatique permet de pratiquer une publication différenciée : une première version aujourd'hui, imparfaite en ce qu'elle peut être incomplète ; une autre version demain, voire plusieurs autres versions successives, permettant en fin de compte une publication de grande qualité.
- 12 C'est donc là le cœur de notre projet : mettre en ligne un texte de qualité, qui n'est cependant pas forcément un texte définitif ; dater les actes, identifier auteurs, bénéficiaires, principaux lieux concernés, sans pour autant élaborer un index exhaustif. Au prix de ces sacrifices, arriver en trois années, la durée du financement de notre projet de recherche par l'ANR, à publier le texte de plusieurs milliers de chartes. Le rendre accessible et interrogeable grâce à une interface souple et performante. Et, puisque l'informatique le permet très facilement, ouvrir la possibilité de reprendre et

améliorer le texte de ces actes, en particulier dans le cadre plus classique de l'édition d'un fonds d'archives ⁵.

- 13 Dans un tel cadre, il fallait nécessairement se fixer un objectif précis : alors que les actes inédits se comptent par dizaines de milliers, il n'eût pas été sérieux, ni convaincant, de proposer d'éditer des actes un peu au hasard. Le cas des abbayes cisterciennes est rapidement apparu le plus intéressant. On sait que les moines cisterciens étaient efficaces, bien organisés, soucieux d'un équilibre entre l'identité commune et la prise en compte des contraintes et caractéristiques locales. La diplomatie cistercienne, d'autre part, a fait l'objet récemment de divers travaux ⁶.
- 14 Cependant, si spectaculaire que soit le développement de l'ordre cistercien au xiii^e siècle, son histoire est loin d'être aussi bien connue qu'on ne le croit souvent. Bien des éléments du formidable essor de ce mouvement ne sont encore connus que de manière caricaturale. Et précisément, un élément qui concourt à cette mauvaise connaissance est le fait que bien des textes cisterciens sont encore inédits. Cette situation est d'autant plus regrettable que parmi les éléments caractérisant l'action des cisterciens figure leur maîtrise de l'écrit. Les cisterciens accordaient une très grande attention à l'utilisation du document écrit, en particulier l'écrit instrumentaire ou pragmatique, dont ils avaient compris à quel point il pouvait garantir leurs biens et droits. Ce sont donc les fonds d'archives des abbayes cisterciennes que nous allons prendre en compte, pour le xiii^e siècle.
- 15 Nous avons sélectionné un espace géographique, correspondant dans les grandes lignes à nos régions d'activité : les équipes de Caen (V. Gazeau, G. Combalbert, T. Fujimoto, P. Bauduin...) et Rouen traiteront la province ecclésiastique de Rouen ainsi que le diocèse du Mans ; l'équipe de Dijon (E. Magnani, M.-J. Gasse-Grandjean, M. Hélias-Baron...) s'occupera de la Bourgogne ; l'équipe de Nancy (C. Balouzat-Loubet, J.-B. Renault...) de la Champagne et de la Lorraine ; l'équipe de Strasbourg de l'Alsace et de la province ecclésiastique de Reims, hormis le diocèse de Châlons et les parties actuellement belges ⁷. À l'intérieur de ces espaces, tous les actes reçus par des abbayes cisterciennes jusqu'à la fin du xiii^e siècle seront mis en base de données, qu'ils soient inédits ou qu'ils aient déjà fait l'objet d'une édition.
- 16 Le projet aboutira donc, d'ici trois ans, à la publication en ligne de plusieurs milliers de chartes cisterciennes inédites, sans compter de nombreuses chartes déjà éditées. Cela permettra de fournir aux études cisterciennes, toujours très dynamiques, de « nouvelles » sources qui pourront ainsi nourrir les réflexions en cours !

Reçu : 29 août 2013 – Accepté : 04 octobre 2013

NOTES

1. B.-M. TOCK, « Chartes et pouvoir au Moyen Âge », *Bulletin du Centre d'études médiévales, Auxerre. Études et travaux 2004-2005*, p. 173-177 (<http://cem.revues.org/747>).

2. Qu'est-ce qu'une édition imparfaite ? Sans même parler d'éditions dont le texte serait incorrect, ce sont des éditions partielles, et/ou ne prenant en compte qu'une partie de la

tradition manuscrite ou imprimée, et/ou dont l'apparat critique (au sens ecdotique et diplomatique) est insuffisant et ne permet pas une utilisation sûre des actes. Si certaines éditions anciennes donnent un texte tout à fait correct et complet, tenant compte de toute la tradition manuscrite, très rares sont celles dont l'apparat critique est à la hauteur.

3. On évitera cependant, et malheureusement, tout simplisme en la matière. Il s'est encore publié récemment des éditions notoirement insuffisantes.

4. A. BERNARD et A. BRUEL (éd.), *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, 6 vol., Paris, 1876-1903.

5. Il ne s'agit pas là, nous l'espérons, d'espairs purement théoriques. Un programme similaire, la « Publication des actes inédits du Nord/Pas-de-Calais », a abouti finalement à la publication « classique » des chartes de l'abbaye de Vaucelles.

6. Parmi lesquels on citera M. HÉLIAS-BARON, *Recherches sur la diplomatie cistercienne au XIII^e siècle. La Ferté, Pontigny, Clairvaux, Morimond*, thèse de doctorat, dir. M. Parisse, université Paris 1, Paris, 2005. Publication en cours.

7. Puisqu'elles sont traitées dans le cadre du *Thesaurus Diplomaticus* par la Commission royale d'histoire (1^{re} version, un CD-Rom, Turnhout, 1997 ; 2^e version attendue pour la fin de l'année 2013).

INDEX

Index géographique : France/Bourgogne

Mots-clés : chartes cisterciennes, Moyen Âge

AUTEUR

BENOÎT-MICHEL TOCK

Université de Strasbourg/EA3400 ARCHE-Arts, civilisation et histoire de l'Europe